



## APPEL A CANDIDATURES 2024/2025

### POST-DIPLÔME ARTISTE INTERVENANT.E EN MILIEU SCOLAIRE (AIMS)

Les cinq grandes Écoles nationales supérieures d'art de Paris que sont le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École des Arts Décoratifs, Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associées depuis septembre 2016 pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant.e en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence.

Pour l'année scolaire 2024-2025, une à deux résidences sont proposées aux étudiant.e.s de l'École (toute spécialisation confondue) ayant obtenu leur diplôme en 2024. Ce programme, réalisé en partenariat avec des villes d'Ile-de-France et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, constitue une formation diplômante d'un an de niveau post-diplôme et s'inscrit dans le cadre de la Formation Complémentaire de professionnalisation (FCP)

AIMS a pour objectif de former des jeunes créateurs et créatrices à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leurs projets personnels. Chaque résident.e sélectionné.e bénéficie d'une bourse d'un montant de 12 000 euros

### DÉTAIL DU PROGRAMME

Chaque artiste sélectionné.e animera un projet créatif et artistique avec une classe d'une école ou d'un collège d'Ile-de-France, en accord avec un enseignant.e référent.e pendant toute l'année scolaire 2024-2025. Il. elle

disposera d'un espace de travail lui permettant de développer parallèlement ses propres projets créatifs, tout en favorisant les échanges et les liens avec les enseignant.e.s et les élèves. Il.elle consacrera 15h par semaine de présence à l'école, réparties entre les ateliers avec les enfants et sa résidence d'artiste. Il.elle devra concevoir et réaliser une présentation publique du projet artistique conduit tout au long de l'année avec les élèves. Il.elle rédigera un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui sera soutenu devant un jury à la rentrée 2025. Une formation commune obligatoire sera organisée pour tous les résident.e.s des 5 écoles partenaires **du 5 au 20 septembre 2024**, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire. Le ou la résident.e bénéficiera du soutien d'un.e enseignant.e-tuteur-tutrice qui l'accompagnera tout au long de l'année scolaire.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidat.e.s seront sélectionné.e.s par un jury constitué de représentant.e.s de l'Ecole ainsi que des partenaires et des personnalités extérieures. Le dossier de sélection comprendra : un dossier artistique (format A4) ; un CV mentionnant les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif ; une note d'intention d'un projet créatif et artistique avec une classe ; une lettre de motivation.

## CONTACT

Dossier de candidature à retourner par mail au plus tard le **lundi 20 mai** à l'attention de Laure Vignalou.

Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront invité.e.s à se présenter à un entretien avec le jury le **jeudi 23 mai**

Laure Vignalou 06 82 91 39 14 / [laure.vignalou@ensad.fr](mailto:laure.vignalou@ensad.fr)